



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL

Qualité, Vitalité & Performance



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 613-2023

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- 1- Lors d'une séance ordinaire tenue le 3 avril 2023, le conseil a adopté le règlement numéro 613-2023, règlement relatif à la démolition d'immeuble patrimonial.
- 2- Le certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de Joliette a été émis en date du 10 mai 2023.
- 3- Le règlement numéro 613-2023 entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce TREIZIÈME jour du mois de JUIN
deux-mille-vingt-trois.**

Directeur général et greffier-trésorier
M. Pascal Blais, MAP